

## COMMUNE DE DAMPIERRE EN YVELINES

9, Grande Rue

**78720 - DAMPIERRE EN YVELINES**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL DIX, le DIX DECEMBRE à 18 heures 00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas THIEFFRY, Maire de DAMPIERRE EN YVELINES.

**Etaient présents** : Monsieur Nicolas THIEFFRY, Madame Ghyslaine WOLFF, Monsieur Bernard BOISSONNET, Madame Evelyne LEMONNIER, Monsieur Jean-Michel PASCAL, Monsieur Jean-Pierre DE WINTER, Monsieur Michel CHA, Madame Sabine COORNAERT, Monsieur Jean-François FERNANDEZ, Madame Corinne MILON, Monsieur Jacques FAUCHER, Monsieur Philippe BOSSEAU.

**Etaient absents** : Monsieur Pierre JEAN (pouvoir à Monsieur BOISSONNET), Monsieur Patrick DELMAS (pouvoir à Monsieur THIEFFRY), Madame Laurence SAIVET.

Date de convocation : 3 Déc. 2010

Date d'affichage : 3 Déc. 2010

Nombre de Membres : en exercice = 15

Présents = 12

Votants = 14

**Madame Corinne MILON a été élue Secrétaire de Séance –**

### **O B J E T : AVIS SUR LE PROJET DE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS**

Vu la Loi n° 2010-597 en date du 3 Juin 2010 relative au Grand Paris, et en particulier son article 3 qui prévoit que le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris doit faire l'objet d'un débat public,

Vu les dossiers transmis, savoir :

- Le réseau de transport public du Grand Paris – dossier du maître d'ouvrage,
- Arc Express – débat public sur le métro de rocade – dossier du maître d'ouvrage,

Vu les contributions déjà apportées au projet et retracées dans les « cahiers d'acteurs »,

Considérant que les projets développés apporteront aux habitants de la Commune de DAMPIERRE-EN-YVELINES plus d'inconvénients que d'avantages,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 avis favorable, 5 avis défavorables, 8 abstentions),**

1 – se déclare défavorable au projet de réseau de transport public du Grand Paris,

2 – autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DAMPIERRE EN YVELINES,  
le 10 Décembre 2010,  
Le Maire,

**Nicolas THIEFFRY**

Le Maire certifie que le présent extrait est conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal et a été publié par affichage à la porte de la Mairie et transmis à la Sous-Préfecture de Rambouillet le

**Acte classé**

2010-12-10-11

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation    En attente retour    AR reçu                      > **Classé** <  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-12-24T09-30-27.00 ( MI34236091 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801935-20101210-2010-12-10-11-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Avis sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris

Date de décision : 10/12/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [11 Grand Paris.PDF](#)

Préparé	Le 24/12/10 à 09:30	Par <a href="#">HANSART Anne-Marie</a>
Transmis	Le 24/12/10 à 09:30	Par <a href="#">HANSART Anne-Marie</a>
Accusé de réception	Le 24/12/10 à 09:36	
Classé	Le 24/12/10 à 09:41	Par <a href="#">HANSART Anne-Marie</a>